

ARRÊTÉ N°456/2015 DU 04/03/2015

Complétant l'arrêté n°1276 du 17 novembre 2014 portant nomination du régisseur titulaire de la régie de recettes auprès de la cellule agricole, des espaces ruraux et naturels de Saint-Pierre et Miquelon (C.A.E.R.N)

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL TERRITORIAL
DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON**

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'Outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents;
- VU** l'arrêté n°1275 du 17 novembre 2014 portant création d'une régie de recettes auprès de la cellule agricole, des espaces ruraux et naturels de Saint-Pierre et Miquelon ;
- VU** l'arrêté n°1276 du 17 novembre 2014 portant nomination du régisseur titulaire de la régie de recettes auprès de la cellule agricole, des espaces ruraux et naturels de Saint-Pierre et Miquelon ;
- VU** l'avis conforme du régisseur titulaire et du mandataire suppléant ;

ARRÊTE

Article 1 : A la suite de l'article 3 de l'arrêté n°1276 du 17 novembre 2014, intervient la nouvelle disposition suivante :

« **Article 3 (bis)** : Jean-Pascal BRIAND, mandataire suppléant, percevra une indemnité de responsabilité annuelle correspondante au montant de celle perçue par le régisseur, calculée au prorata de la période pendant laquelle il assurera effectivement le fonctionnement de la régie. »

Article 2 : L'ensemble des dispositions de l'arrêté n°1276 du 17 novembre 2014 demeurent inchangées.

Article 3 : Le Président du Conseil Territorial et le Directeur des Finances Publiques, comptable public assignataire, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Le Président

Stéphane ARTANO

Signature du régisseur titulaire - Madame Carine DETCHEVERRY (précédée de la formule « Vu pour acceptation »)

Vu pour acceptation



Signature du mandataire suppléant - Monsieur Jean-Pascal BRIAND (précédée de la formule « Vu pour acceptation »)

« Vu pour acceptation »



Transmis au représentant de l'État

Le

Publié le

ACTE EXÉCUTOIRE

Destinataires :

Madame Carine DETCHEVERRY, régisseur titulaire de la régie de recettes CAERN
Monsieur Jean-Pascal BRIAND, mandataire suppléant de la régie de recettes CAERN
Direction des Finances et Logistique CT
Direction des Finances Publiques
Préfecture — Contrôle de la Légimité
Imprimerie Journal Officiel - Publication

SAINT-PIERRE et MIQUELON

Reçu à la Préfecture

Le 04 MARS 2015

PROCÉDURES DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Nom de l'organisme : Tribunal administratif de Saint-Pierre-et-Miquelon

Adresse : BP 4200 - Code postal : 97500 - Ville : Saint-Pierre

Tél. 05 08 41 10 30 - Télécopieur 05 08 41 27 12